

Service de santé au travail  CIAMT - CLAPEYRON 19 Rue Clapeyron 75008 PARIS Tel : 01 53 53 00 15	Attestation de suivi individuel de l'état de santé (art L. 4624-1 du code du travail)	Entreprise NEXEO CONSULTING (168438000) Médecin référent : Dr KAUFMAN Noël
--	--	---

Salarié(e)	
Nom : AMRI	Prénom : Marwa
Date de naissance : 02/01/1988	

Poste de travail
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
Ou emploi(s) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires...)

Date de la visite		
Date : 28 février 2022	Heure d'arrivée : 09h22	Heure de départ : 09h50

Type de visite*
<input checked="" type="checkbox"/> Visite d'information et de prévention <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> initiale (art. R. 4624-10) <input checked="" type="checkbox"/> périodique (art. R. 4624-16) <input type="checkbox"/> Visite de reprise (art. R. 4624-31) <input type="checkbox"/> Visite à la demande (art. R. 4624-34) <input type="checkbox"/> Suivi individuel renforcé : visite intermédiaire (art. R. 4624-28) <p><small>* Si le médecin du travail constate une inaptitude, utiliser l'avis d'inaptitude. Pour les travailleurs en suivi individuel renforcé (hors visite intermédiaire), utiliser les avis d'aptitude et d'inaptitude</small></p>

Attestation établie par
<input checked="" type="checkbox"/> Le médecin du travail OU un autre professionnel de santé, sous l'autorité du médecin du travail, dans le cadre d'un protocole. <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> le collaborateur médecin <input type="checkbox"/> l'interne en médecine du travail <input type="checkbox"/> l'infirmier

Prochaine visite:
A revoir au plus tard le : 27/02/2027
<input type="checkbox"/> par le médecin du travail <input checked="" type="checkbox"/> par le professionnel de santé dans le cadre d'un protocole sous l'autorité du médecin du travail

Le 28 février 2022
Dr KAUFMAN Noël
 Médecin du travail



Attestation de suivi accompagné(e) d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail après échange avec l'employeur.